

Par décision du Comité de Section de l'Université de Varsovie du 24-11-64, nous avons été exclus du Parti. De plus, le 14-12-64, par décision du Comité d'Université du Z.M.S. (1), Karol MODZELEWSKY a été également exclu de l'organisation de la jeunesse. Ces exclusions ont été motivées par le fait que nous avons rédigé un mémoire analysant la situation actuelle en Pologne et donnant un projet de programme. Ce texte a été saisi le 14-11, jour de notre arrestation, par les organes de Sécurité. Le Service des Enquêtes du Ministère de l'Intérieur suit dans cette affaire une information pour infraction à l'article 155, § 1 et 2 du Code Pénal de 1932. En rapport avec notre affaire, ont été exclus du Parti les camarades Stanislaw GOMOLKA et Joanna MAJERCZYK, et le camarade Eugeniusz CHYLA a été rayé de la liste des candidats au Parti. Les camarades GOMOLKA et CHYLA ont été également exclus de l'Union des Jeunesses Socialistes. Les camarades GOMOLKA et CHYLA n'ont pas pris part à l'élaboration de notre texte, mais il leur est reproché de s'être partiellement solidarisés avec celui-ci comme aussi avec notre attitude et nos opinions. Cette lettre ouverte est écrite uniquement de notre propre initiative et en notre nom et pas en celui des autres camarades exclus du Parti en rapport avec notre affaire.

Les instances du Parti et les autorités du Ministère de l'Intérieur ont donné à cette affaire un retentissement considérable. Nous ne voulons pas parler des informations données publiquement par certains militants du Parti et de hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, en dehors de l'Université. A l'Université, de telles informations ont été données à une réunion du bureau du Z.S.P. (2), à une réunion de bureau de la cellule du Parti de la maison d'étudiants de la rue Kickiego, à une réunion du Comité d'Université du Z.M.S., à une conférence électorale de la section d'Université du Z.M.S. Des réunions consacrées à notre affaire ont été tenues dans les cellules du Parti des Facultés de Psychologie, de Pédagogie, d'Histoire, d'Economie Politique (deux fois) et de Philosophie. La résolution décidant notre exclusion du Parti ayant été adoptée au nom de la Section de l'Université doit donc être portée à la connaissance de tous ses membres. Nous espérons alors que notre affaire sera discutée dans toutes les cellules de la faculté ainsi qu'aux réunions du Z.M.S.

N'étant plus membres du Parti, nous n'avons plus la possibilité de participer à ses réunions. Nous ne pouvons donc pas répondre aux reproches qui nous sont faits, ni même redresser la version officielle qui a déformé nos opinions et les a présentées sous un jour faux. La plupart des membres du Parti à l'Université n'ont pas

(1) Union des Jeunesses Socialistes.

(2) Association des Etudiants